

**CONTACT :**

[ogsfalaisesetretat@seinemaritime.fr](mailto:ogsfalaisesetretat@seinemaritime.fr)

02 35 03 51 46

GRAND SITE



Falaises d'Étretat - Côte d'Albâtre

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

Direction de la Cohésion  
des Territoires



SEINE-MARITIME  
- LE DÉPARTEMENT -

# LE GUICHET UNIQUE AGRICOLE

du Grand Site Falaises  
d'Étretat-Côte d'Albâtre

Une instance de conseil et de consultation gratuite à l'attention des porteurs de projets agricoles en amont de toutes démarches administratives.

IMP Département de la Seine-Maritime / Novembre 2019



SEINE-MARITIME  
- LE DÉPARTEMENT -



## Qu'est-ce que le guichet unique?

Une instance de **conseil** et de **consultation** initiée en 2017. Cette instance reçoit les porteurs de projets agricoles (créations, extensions de bâtiments agricoles...), en **amont** des démarches administratives concernant notamment les aspects réglementaires des sites classés. La participation et l'accompagnement sont **gratuits**.

## Le territoire concerné ?

Les 13 communes du Grand Site des Falaises d'Etretat-Côte d'Albâtre situées sur :

- > La Communauté urbaine Le havre seine Métropole : **Bénouville, Bordeaux-Saint-Clair, Etretat, La Poterie-Cap-d'Antifer, Le Tilleul, Saint-Jouin-Bruneval.**
- > La Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral : **Criquebeuf-en-Caux, Fécamp, Froberville, Les Loges, Saint-Léonard, Vattetot-sur-Mer, Yport.**

## Les institutions présentes dans le Guichet unique ?

- > **À titre réglementaire :**
  - Services de l'État (DREAL et DDTM).
  - Les services instructeurs des intercommunalités concernées.
- > **À titre de conseil :**
  - La Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime.
  - L'équipe Grand Site et le service Agriculture du Département de la Seine-Maritime.
  - Le CAUE de Seine-Maritime.
  - D'autres services experts au cas par cas et selon leurs disponibilités : Syndicat Mixte de Bassins Versants, SDIS 76, ...

## Pour qui ?

Tout exploitant porteur d'un projet de construction agricole de type construction, installation, modernisation, mise aux normes, extension, logement de fonction, etc...



## Pourquoi participer ?



Bénéficier d'un accompagnement concerté, de conseils ciblés et coordonnés, le plus en amont possible de son projet.

Faciliter une meilleure compréhension des démarches techniques et administratives à entreprendre, avec l'appui des services compétents.

Mieux orienter le projet vers une bonne intégration dans le contexte paysager remarquable du Grand Site.

## Comment s'inscrire ?

**Uniquement sur rendez-vous**, en s'inscrivant par mail ou téléphone aux coordonnées suivantes : [ogsfalaisesetretat@seinemaritime.fr](mailto:ogsfalaisesetretat@seinemaritime.fr) / **02 35 03 51 46**

Les rendez-vous du guichet unique auront lieu tous les troisièmes mardis du mois de 14 h à 17 h. Les contacts peuvent être pris :

- > dans les mairies des 13 communes du Grand Site
- > auprès des deux intercommunalités :
  - par mail : [urbanisme@lehavremetro.fr](mailto:urbanisme@lehavremetro.fr)** (communauté urbaine Le Havre)
  - <https://www.agglo-fecampcauxlittoral.fr>** (communauté agglomération Fécamp)
- > auprès des institutions participantes au guichet unique : **<http://www.chambre.agriculture-76.fr>**; **[www.caue76.org](http://www.caue76.org)** et le site internet du Département : **[www.seinemaritime.fr](http://www.seinemaritime.fr)**

Les inscriptions seront clôturées une semaine avant la tenue du guichet unique, soit le mardi précédent.

## Le lieu du guichet unique ?

Le guichet unique peut se dérouler sur le siège de l'exploitation ou sur le lieu prévu pour la réalisation des aménagements selon les personnes inscrites et les projets.

Le lieu du guichet unique sera précisé aux participants le jeudi précédant la réunion.